

RÉFÉRENDUM « PAS TOUCHE AUX SALAIRES ! »



Référendum contre la modification du 19 juin 2026 de la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail (Extension de salaires minimaux inférieurs aux salaires minimaux cantonaux).

Publié dans la Feuille fédérale le 30 juin 2026. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 19 juin 2026 de la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail (Extension de salaires minimaux inférieurs aux salaires minimaux cantonaux) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Quiconque se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou quiconque falsifie le résultat d'une récolte de signatures est puni, selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal, d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Remplir impérativement tous les champs

NPA :		Canton :			Commune politique :		Contrôle (laisser en blanc)
N°	Nom et Prénom (écrire de sa propre main)	Date de naissance (jour mois année)			Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.							
10.							

Expiration du délai référendaire : 8 octobre 2026

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.		
Lieu :	Signature manuscrite :	Sceau :
Date :	Fonction officielle :	

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée jusqu'à mi-septembre 2026 au plus tard au comité référendaire : **PS Suisse, Case postale, 3001 Berne** ; il se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires. D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse suivante : PS Suisse, Case postale, 3001 Berne.